

PROVISIONS

Copropriété : VAL D'ARIZES
65800 AUREILHAN

MME DUPUY Maryse
LE VILLAGE
09800 ARROUT

Copropriétaire : MME DUPUY Maryse

Gestionnaire : MME Caroline RICCI

Comptable : MME Stéphanie BARNOLE

Toulouse, le 29/12/2021

Page 1 / 2

Compte Web : DUAK3224E

Modification du décret du 17/03/1967. "A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux"

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Type de lot	Tant.
64	1-01		03	APPARTEMENT T3	56
1000	1-01		-1	CAVE	2

Informations

PROMOPYRENE VOUS SOUHAITE
DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE

Base de calcul	Date édition	Période	Références	Exigible le	Avance trésorerie	0,00
Budget	29/12/2021	01/01/2022 - 31/03/2022	S.0612.04001	01/01/2022	Avances autres	0,00

Rubrique de charges	Budget Période	Tantièmes		Votre Quote-Part
		Généraux	Individuels	
Appel n°2 : Charges courantes				
Groupe de lots n° 64 APPARTEMENT T3				
MILLIEMES GENERAUX				
Fournitures electricite	350,00			
Nettoyage des locaux	625,01			
Contrat curage canalisations	200,00			
Entretien divers	274,99			
Eau a repartir	25,01			
Frais affranchissement	37,47			
Honoraires syndic	593,84			
Assurance multi-risques	457,47			
Taxes foncieres	87,47			
Contrat ventilation mecanique	74,99			
Travaux ventilations	20,00			
Contrat mat securite incendie	7,47			
Contrat ent jardin esp.verts	362,53			
Total : MILLIEMES GENERAUX	3.116,25	1000	58	180,74
UNITE LOGEMENT				
Contrat antenne tv	17,52			
Travaux antenne tv parabole	5,01			
Contrat entretien interphone	12,51			
Travaux interphone	6,25			
Total : UNITE LOGEMENT	41,29	16	1	2,58
Total du groupe de lots				183,32
Total appel Copropriétaire				183,32
Appel n°2 : Fonds travaux (Loi ALUR)				

PROVISIONS

Copropriété : VAL D'ARIZES
65800 AUREILHAN

MME DUPUY Maryse
LE VILLAGE
09800 ARROUT

Copropriétaire : MME DUPUY Maryse

Gestionnaire : MME Caroline RICCI

Comptable : MME Stéphanie BARNOLE

Toulouse, le 29/12/2021

Page 2 / 2

Compte Web : DUAK3224E

Rubrique de charges	Budget Période	Tantièmes		Votre Quote-Part
		Généraux	Individuels	
Groupe de lots n° 64 APPARTEMENT T3				
FONDS TRAVAUX				
Appel fonds travaux ALUR	157,86			
Total : FONDS TRAVAUX	157,86	1000	58	9,16
Total du groupe de lots				9,16
Total appel Copropriétaire				9,16
Total des appels				192,48

Relevé de compte depuis le 01/10/2021

Date	Libellé de l'opération	Débit	Crédit
	Solde antérieur		60,63
01/10/2021	Prov./Chg courante 01/10/2021		177,08
01/10/2021	Prov./Chg courante 01/10/2021		6,25
01/10/2021	Cotisation Fonds Travaux 01/10/2021		8,84
01/10/2021	Cotisation Fonds Travaux 01/10/2021		0,32
15/10/2021	Prvt DUPUY		64,16
16/11/2021	Prvt DUPUY		64,16
15/12/2021	Prvt DUPUY		64,17
01/01/2022	Prov./Chg courante 01/01/2022		177,10
01/01/2022	Prov./Chg courante 01/01/2022		6,22
01/01/2022	Cotisation Fonds Travaux 01/01/2022		8,84
01/01/2022	Cotisation Fonds Travaux 01/01/2022		0,32
	Total du relevé		445,60
	Solde en notre faveur en Euros		192,49
			253,11

Coordonnées bancaires Copropriété : SDC VAL D'ARIZES - IBAN : FR7613135000800800048936938 - BIC : CEPARPP313

Prélèvement effectué sur le compte indiqué ci-dessous

Intitulé du compte : MME DUPUY Maryse

Référence : S.0612.04001

ICS : FR24ZZZ531138 RUM : ADUPUY50040010000076506120000000656 BIC :

AGRIFRPP869

Montant dû : 192,48 Euros

Par prélèvement

le 17/01/2022 64,16 €

le 15/02/2022 64,16 €

le 15/03/2022 64,16 €